

FONDACTION EN FAVEUR DES AUTEURS ET DES ÉDITEURS DE SUISA

Qu'est-ce que la Fondation en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA?

Cette fondation est une institution de prévoyance de SUISA. Elle a été créée en 1941. Le Conseil d'administration de SUISA agit en qualité de Conseil de fondation.

Le but de la fondation est d'assurer les auteurs et les éditeurs faisant partie de SUISA en qualité de sociétaires ou de mandants contre les conséquences économiques de la vieillesse et de l'invalidité. La fondation tend également à aider économiquement les survivants.

Les ressources de la fondation sont financées par une déduction effectuée sur les recettes de SUISA provenant des exécutions et émissions en Suisse et au Liechtenstein. 7,5 % de ces recettes (après couverture des frais de gestion) alimentent l'institution de prévoyance de SUISA.

Quelles sont les prestations de la fondation de prévoyance de SUISA?

La fondation verse un certain revenu annuel aux sociétaires et mandants de SUISA en cas de vieillesse ou d'invalidité. Ce revenu peut également être versé aux veuves, veufs et aux orphelins de l'auteur en question. Les éditeurs reçoivent des contributions annuelles via leurs propres institutions de prévoyance.

Pour percevoir des prestations de prévoyance, une affiliation à SUISA est impérative.

Le règlement de la fondation contient d'autres conditions à remplir ainsi que les dispositions relatives au calcul du revenu déterminant.

Quand faut-il s'adresser à la fondation?

En cas de droit à une rente, les membres concernés reçoivent un courrier envoyé spontanément par la Fondation en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA. En cas de coups durs ou de situations de détresse, la fondation peut dans certains cas offrir une aide, que ce soit sous forme d'une rente d'invalidité, de paiements de montants de soutien ou de conseils par des spécialistes, en collaboration avec un réseau d'entraide du domaine culturel.

Un réseau pour des conseils et des éclaircissements en cas de détresse

La Fondation de prévoyance en faveur des auteurs et éditeurs de SUISA fait partie d'un réseau indépendant de soutien, constitué de fondations du domaine culturel. Dans toutes les régions du pays, le réseau peut compter sur des spécialistes du domaine social. Ces spécialistes entrent en action à la demande des fondations et avec l'accord du requérant ou de la requérante.

Les conseils, éclaircissements et services suivants peuvent être proposés:

- Analyse de la situation financière et établissement d'un budget
- Conseils en ce qui concerne les droits face aux assurances sociales et aux assureurs privés
- Conseils en ce qui concerne les démarches auprès de bureaux ou d'institutions, éventuellement accompagnement lors de contacts avec les autorités
- Accompagnement en cas de vieillesse ou de maladie grave
- Conseils relatifs au marché du travail et en cas de chômage
- Mise en contact avec divers bureaux et lieux de conseil spécialisés comme p.ex. cabinets d'avocats, médecins, thérapeutes, services d'assainissement de dettes

Contact

Si vous vous trouvez dans une situation difficile, que vous voulez recourir aux prestations de la Fondation en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA ou que vous avez des questions à ce sujet, veuillez s.v.p. vous adresser à:

Fondation en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA
Bellariastrasse 82, Case postale 782, 8038 Zurich
Tél. 044 485 66 66, E-mail: suisa@suisa.ch

Vous trouverez sur Internet des informations complémentaires:

sur la prévoyance des auteurs: www.suisa.ch/prevoyance-auteurs
sur la prévoyance des éditeurs: www.suisa.ch/prevoyance-editeurs